

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **La Personnelle, compagnie d'assurances (nom utilisé au Québec par The Personal Insurance Company)**

Avis de délivrance de permis

*Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 12 septembre 2016, un permis d'assureur à La Personnelle, compagnie d'assurances (nom utilisé au Québec par The Personal Insurance Company), l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance de biens
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

Le siège de l'assureur est situé au 6300, boulevard Guillaume-Couture, Lévis, Québec, G6V 6P9.

Fait le 12 septembre 2016

Autorité des marchés financiers

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

#### **Compagnie Trust TSX (nom utilisé au Québec par TSX Trust Company)**

Avis de délivrance de permis

*Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.01

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 12 septembre 2016, un permis de société de fiducie à Compagnie Trust TSX (nom utilisé au Québec par TSX Trust Company), l'autorisant à exercer ses activités au Québec en tant que société de fiducie.

Le permis de la société est assorti d'une restriction à l'effet qu'elle n'est pas autorisée à solliciter et recevoir des dépôts d'argent du public au sens de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, c. A-26.

Le représentant principal au Québec est monsieur Pierre Lissor de Gowling GWL, dont l'établissement d'affaires est situé au 3700 - 1, Place Ville-Marie, Montréal, Québec, H3B 3P4.

Le siège de la société de fiducie est situé au 200 University Avenue, Suite 300, Toronto, Ontario, M5H 4H1.

Fait le 12 septembre 2016

Autorité des marchés financiers

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.